

Enquête sur les Chaînes d'Activité Mondiales (CAM) 2023

Notice explicative (version entreprise)

Les chaînes d'activité mondiales (« CAM »)

Les *chaînes d'activité* recouvrent la gamme complète des fonctions et des tâches qui sont nécessaires pour fournir un bien ou un service, de sa conception jusqu'à la livraison au consommateur final (y compris le service après-vente) en passant par les différentes phases de la production.

Le qualificatif *mondial* signifie que ces fonctions sont mises en œuvre dans des réseaux inter-entreprises à une échelle mondiale (impliquant le territoire hors France métropolitaine). Les chaînes d'activité peuvent toutefois être entièrement *nationales*.

L'organisation économique peut conduire à une fragmentation des processus de production qui relèvent du « cœur de métier » des entreprises, ou de leurs activités support. Ainsi, si nombre d'activités restent développées au sein des entreprises, elles peuvent être de plus en plus réalisées au sein de réseaux impliquant d'autres entreprises, chacune de ces entreprises contribuant à la chaîne d'activité par la fourniture d'un produit ou d'un service.

Ces phénomènes sont importants à mesurer d'autant plus lorsqu'ils accompagnent la mondialisation économique.

Ce questionnaire est construit comme suit :

- externalisation d'activités* : transfert d'activités de votre entreprise vers d'autres entreprises en France (en 2021, 2022 ou 2023) ;
- achats de biens et services à l'étranger (en 2023) ;
- ventes de biens et services à l'étranger (en 2023) ;
- délocalisations d'activités* : transfert d'activités de votre entreprise vers d'autres entreprises à l'étranger (en 2021, 2022 ou 2023) ;
- relocalisation d'activités* : transfert d'activités de l'étranger vers des entreprises en France (en 2021, 2022 ou 2023) ;
- impacts des événements récents mondiaux sur vos chaînes d'activité (en 2021, 2022 ou 2023).

** Les externalisations et les délocalisations entraînent quasi systématiquement une suppression de postes de travail ie. un mouvement des chaînes d'activités intégrées jusqu'à présent dans votre entreprise. Sinon il s'agit de sous-traitance ou d'expansion ou de développement d'activités nouvelles (qui n'entrent pas dans le cadre de cette enquête).*

Concernant les relocalisations, il s'agit d'intégration en France de chaînes d'activité précédemment situées à l'étranger. L'opération implique généralement une création de postes de travail au sein de votre entreprise.

<i>Module I. Données de cadrage.....</i>	<i>2</i>
<i>Module II. Externalisations d'activités en France.....</i>	<i>4</i>
<i>Module III. Achats à l'étranger.....</i>	<i>6</i>
<i>Module IV. Ventes à l'étranger.....</i>	<i>8</i>
<i>Module V. Délocalisations d'activités à l'étranger.....</i>	<i>10</i>
<i>Module VI. Relocalisations d'activités en France.....</i>	<i>12</i>
<i>Module VII. Impact des événements mondiaux récents.....</i>	<i>14</i>

Module I. Données de cadrage

Cœur de métier

Le cœur de métier est la principale production de biens ou prestation de services, destinée au marché ou à des tiers, réalisés par l'entreprise et générant le plus de chiffre d'affaires. L'activité cœur de métier est dans la plupart des cas l'activité principale de l'entreprise (les autres activités sont généralement considérées comme des fonctions support).

Le cœur de métier est pré-rempli sur le questionnaire, à partir de votre activité principale.

→ Il vous est demandé de le confirmer ou de le corriger.

Domaine d'activité

Les domaines d'activités sont définis comme des regroupements de tâches communes que les entreprises effectuent régulièrement (en interne ou en externe) pour amener sur le marché des biens ou des services.

La ventilation retenue dans l'enquête CAM est la suivante :

- **Industrie** : Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie (le commerce d'énergie est à comptabiliser dans le domaine du Commerce, marketing, services après-vente).
- **Construction** : Activités de construction et de génie civil.
- **Transport et logistique** : Activités de transport (rail, air, eau, route), d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes.
- **Commerce, marketing et services après-ventes** : Commerce de gros et de détails (y compris d'énergie), études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel.
- **Services informatiques, technologies de l'information** : Services de technologie de l'information (par exemple : conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, traitement de données, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications.
- **Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.)** : Services juridiques, de gestion des ressources humaines (par exemples : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), comptabilité, tenue des comptes, gestion et conseil, audit, services financiers et d'assurance, gestion des achats.
- **Ingénierie et services techniques / conception** : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes (par exemple : support pour l'extraction de matières premières, enregistrement sonore et production vidéo, travaux d'architecture, etc.).
- **Recherche et développement (R&D)** : Recherche interne et développement expérimental (dans le domaine des sciences naturelles, de l'ingénierie, des sciences sociales et humaines).
- **Autres activités** : Hébergement (par exemple, hôtels et campings) ; services de restauration et de boissons (par exemple : cafés et restaurants) ; services de nettoyage ; services d'aménagement paysager ; services de location immobilière ; bibliothèques ; musées ; centres sportifs ; maintenance et réparation d'équipements électroniques non liés aux TIC, de véhicules de transport, ainsi que de biens personnels et ménagers ; eau, collecte des déchets et assainissement ; services de remise en état ; services professionnels (par exemple : photographie et traduction) ; édition de livres et périodiques ; activités des agences de voyage ; activités de location et de location opérationnelle ; sécurité ; éducation ; activités de santé humaine et de soins ; services sociaux ; activités créatives et artistiques ; jeux de hasard et paris ; activités sportives.

Effectifs employés / emploi

L'effectif employé doit s'entendre comme le nombre de personnes qui travaillent régulièrement dans l'entreprise, salariées ou non, ainsi que celles travaillant en dehors mais qui sont rémunérées par celle-ci (représentant commerciaux, livreurs, équipes de maintenances et de réparations, etc).

En particulier sont inclus :

- les personnes travaillant à temps partiel (travailleurs saisonnier par exemple),
- les apprentis,
- les personnes travaillant à leur domicile,
- les intérimaires,
- les personnes absentes pour une courte période (arrêt maladie, congés payés, congés spéciaux, etc.), mais sont exclues les personnes absentes pour une durée indéterminée (arrêt longue maladie par exemple),
- les personnes en grève.

Les personnes affectées à plusieurs activités doivent être comptées dans l'activité qu'elles exercent principalement.

La direction doit être comptabilisée dans l'activité cœur de métier, et les encadrants de proximité dans l'activité exercée par les équipes.

Module II. Externalisations d'activités en France

Période d'observation : années 2021, 2022 et 2023

On appelle **externalisation en France** (*domestic sourcing*) tout **transfert, total ou partiel**, d'activités :

- qui étaient développées au sein de votre entreprise,
- vers **d'autres entreprises** implantées en France.

Il peut s'agir d'activités cœur de métier ou de fonctions support.

L'externalisation doit avoir entraîné un transfert d'activité et donc la réduction de l'activité dans l'entreprise. De fait, une nouvelle activité créée en France sans transfert de postes n'est pas à considérer comme une externalisation.

La sous-traitance doit être exclue de votre réponse.

Liste des activités

- **Industrie** : Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie (le commerce d'énergie est à comptabiliser dans le domaine du Commerce, marketing, services après-vente).
- **Construction** : Activités de construction et de génie civil.
- **Transport et logistique** : Activités de transport (rail, air, eau, route), d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes.
- **Commerce, marketing et services après-ventes** : Commerce de gros et de détails (y compris d'énergie), études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel.
- **Services informatiques, technologies de l'information** : Services de technologie de l'information (par exemple : conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, traitement de données, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications.
- **Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.)** : Services juridiques, de gestion des ressources humaines (par exemples : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), comptabilité, tenue des comptes, gestion et conseil, audit, services financiers et d'assurance, gestion des achats.
- **Ingénierie et services techniques / conception** : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes (par exemple : support pour l'extraction de matières premières, enregistrement sonore et production vidéo, travaux d'architecture, etc.).
- **Recherche et développement (R&D)** : Recherche interne et développement expérimental (dans le domaine des sciences naturelles, de l'ingénierie, des sciences sociales et humaines).
- **Autres activités** : Hébergement (par exemple, hôtels et campings) ; services de restauration et de boissons (par exemple : cafés et restaurants) ; services de nettoyage ; services d'aménagement paysager ; services de location immobilière ; bibliothèques ; musées ; centres sportifs ; maintenance et réparation d'équipements électroniques non liés aux TIC, de véhicules de transport, ainsi que de biens personnels et ménagers ; eau, collecte des déchets et assainissement ; services de remise en état ; services professionnels (par exemple : photographie et traduction) ; édition de livres et périodiques ; activités des agences de voyage ; activités de location et de location opérationnelle ; sécurité ; éducation ; activités de santé humaine et de soins ; services sociaux ; activités créatives et artistiques ; jeux de hasard et paris ; activités sportives.

Postes de travail créés/supprimés

Il y a lieu de faire la distinction entre poste de travail et emploi : un employé peut avoir été muté d'un poste de travail (supprimé) à un autre (existant ou créé) du fait de la réorganisation de l'entreprise sans qu'il y ait eu nécessairement de réduction d'emploi : dans ce cas, il n'y a pas de suppression d'emploi mais bien une suppression de poste de travail.

Le travail intérimaire, les départs en retraite, les départs volontaires ou les transferts d'employés vers de nouvelles fonctions peuvent être concernés par ces suppressions de poste.

Une personne occupant plusieurs fonctions doit être comptée dans le poste où elle exerce à titre principal.

Postes hautement qualifiés

Il s'agit de postes qui nécessitent un niveau d'étude au moins équivalent à un master 2 (ie. à niveau bac +5).

Module III. Achats à l'étranger

Période d'observation : année 2023

Cette partie est relative aux **achats** de biens et de services réalisés **auprès d'entreprises étrangères**.

Il peut s'agir d'achats ponctuels, d'achats de sous-traitance ou d'achats suite à une délocalisation d'activités.

Types de biens

- **Matières premières utilisées dans le processus de production**
Cette catégorie de biens représente les matières premières utilisées dans les propres processus de production ou utilisées par les clients à l'étranger dans leurs processus de production. Les matières premières sont généralement des ressources naturelles extraites de la terre ou produites par des processus chimiques. Elles sont souvent transformées en produits finis par le biais de processus de fabrication et de production.

Exemples : métaux, produits chimiques (pétroles, gaz, etc.), bois, produits agricoles (blé, maïs, soja, etc.), minéraux (sel, charbon, diamants, etc.), eau.
- **Composants du produit final**
Exemples : composants électriques (semi-conducteurs, condensateurs, transistors, etc.), mécaniques (engrenages, roulements, etc.), électriques (interrupteurs, transformateurs, etc.), hydrauliques et pneumatiques (vannes, tuyaux, etc.), structurels (poutres, treillis, etc.), médicaux (instruments chirurgicaux, prothèses, etc.), automobiles (moteurs, transmissions, etc.), aérospatiaux (pales, ailes, trains d'atterrissage, etc.), etc.
- **Machines ou équipements techniques**
Outils, dispositifs et machines utilisés dans le processus de production ou de fabrication (souvent coûteux et nécessitant une maintenance).

Exemples : machines de fabrication, d'emballage, équipements de manutention, robots industriels, imprimantes 3D, équipements de tests et de mesure, informatiques, médicaux, etc.
- **Produits finaux conçus par votre entreprise pour une revente en l'état**
Produits conçus par votre entreprise mais produits ou assemblés à l'étranger pour une revente en l'état par vos soins (en France ou à l'étranger).
- **Produits finaux conçus par une autre entreprise pour une revente en l'état**
Produits ni conçus, ni produits ou assemblés par votre entreprise, achetés à l'étranger pour une revente en l'état par vos soins (en France ou à l'étranger), généralement sous votre propre marque.
- **Autres biens (dont énergie)**
Biens ou matériaux qui ne peuvent être classés dans les catégories précédentes et qui entrent le plus souvent dans la consommation finale.

Exemples : carburant et énergie (essence, électricité), fournitures de bureaux, solution de nettoyage, logiciels, etc.

Zones d'achat

- **Union européenne**
Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède, Croatie, Tchéquie, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie (hors Royaume-Uni).
- **Autres pays d'Europe (y compris Royaume-Uni)**
Suisse, Norvège, Russie, Biélorussie, Ukraine, Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Serbie, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Royaume-Uni.

Types de services

- **Transport et logistique** : Activités de transport (rail, air, eau, route), d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes.
- **Commerce, marketing et services après-ventes** : Commerce de gros et de détails (y compris d'énergie), études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel.
- **Services informatiques, technologies de l'information** : Services de technologie de l'information (par exemple : conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, traitement de données, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications.
- **Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.)** : Services juridiques, de gestion des ressources humaines (par exemples : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), comptabilité, tenue des comptes, gestion et conseil, audit, services financiers et d'assurance, gestion des achats.
- **Ingénierie et services techniques / conception** : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes (par exemple : support pour l'extraction de matières premières, enregistrement sonore et production vidéo, travaux d'architecture, etc.).
- **Recherche et développement (R&D)** : Recherche interne et développement expérimental (dans le domaine des sciences naturelles, de l'ingénierie, des sciences sociales et humaines).
- **Autres services** : Hébergement (par exemple, hôtels et campings) ; services de restauration et de boissons (par exemple : cafés et restaurants) ; services de nettoyage ; services d'aménagement paysager ; services de location immobilière ; bibliothèques ; musées ; centres sportifs ; maintenance et réparation d'équipements électroniques non liés aux TIC, de véhicules de transport, ainsi que de biens personnels et ménagers ; eau, collecte des déchets et assainissement ; services de remise en état ; services professionnels (par exemple : photographie et traduction) ; édition de livres et périodiques ; activités des agences de voyage ; activités de location et de location opérationnelle ; sécurité ; éducation ; activités de santé humaine et de soins ; services sociaux ; activités créatives et artistiques ; jeux de hasard et paris ; activités sportives.

Module IV. Ventes à l'étranger

Période d'observation : année 2023

Cette partie est relative aux **ventes** de biens et de services réalisés **auprès d'entreprises étrangères**.

Types de biens

- **Matières premières utilisées dans le processus de production**
Cette catégorie de biens représente les matières premières utilisées dans les propres processus de production ou utilisées par les clients à l'étranger dans leurs processus de production. Les matières premières sont généralement des ressources naturelles extraites de la terre ou produites par des processus chimiques. Elles sont souvent transformées en produits finis par le biais de processus de fabrication et de production.

Exemples : métaux, produits chimiques (pétroles, gaz, etc.), bois, produits agricoles (blé, maïs, soja, etc.), minéraux (sel, charbon, diamants, etc.), eau.
- **Composants du produit final**
Exemples : composants électriques (semi-conducteurs, condensateurs, transistors, etc.), mécaniques (engrenages, roulements, etc.), électriques (interrupteurs, transformateurs, etc.), hydrauliques et pneumatiques (vannes, tuyaux, etc.), structurels (poutres, treillis, etc.), médicaux (instruments chirurgicaux, prothèses, etc.), automobiles (moteurs, transmissions, etc.), aérospatiaux (pales, ailes, trains d'atterrissage, etc.), etc.
- **Machines ou équipements techniques**
Outils, dispositifs et machines utilisés dans le processus de production ou de fabrication (souvent coûteux et nécessitant une maintenance).

Exemples : machines de fabrication, d'emballage, équipements de manutention, robots industriels, imprimantes 3D, équipements de tests et de mesure, informatiques, médicaux, etc.
- **Produits finaux conçus par votre entreprise pour une revente en l'état**
Produits conçus, produits ou assemblés par votre entreprise en France, vendus à l'étranger pour une revente en l'état par votre client.
- **Produits finaux conçus par une autre entreprise pour une revente en l'état**
Produits ni conçus, ni produits ou assemblés par votre entreprise, vendus à l'étranger pour une revente en l'état par votre client.
- **Autres biens (dont énergie)**
Biens ou matériaux qui ne peuvent être classés dans les catégories précédentes et qui entrent le plus souvent dans la consommation finale.

Exemples : carburant et énergie (essence, électricité), fournitures de bureaux, solution de nettoyage, logiciels, etc.

Zones d'achat

- **Union européenne**
Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède, Croatie, Tchéquie, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie (hors Royaume-Uni).
- **Autres pays d'Europe (y compris Royaume-Uni)**
Suisse, Norvège, Russie, Biélorussie, Ukraine, Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Serbie, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Royaume-Uni.

Types de services

- **Transport et logistique** : Activités de transport (rail, air, eau, route), d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes.
- **Commerce, marketing et services après-ventes** : Commerce de gros et de détails (y compris d'énergie), études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel.
- **Services informatiques, technologies de l'information** : Services de technologie de l'information (par exemple : conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, traitement de données, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications.
- **Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.)** : Services juridiques, de gestion des ressources humaines (par exemples : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), comptabilité, tenue des comptes, gestion et conseil, audit, services financiers et d'assurance, gestion des achats.
- **Ingénierie et services techniques / conception** : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes (par exemple : support pour l'extraction de matières premières, enregistrement sonore et production vidéo, travaux d'architecture, etc.).
- **Recherche et développement (R&D)** : Recherche interne et développement expérimental (dans le domaine des sciences naturelles, de l'ingénierie, des sciences sociales et humaines).
- **Autres services** : Hébergement (par exemple, hôtels et campings) ; services de restauration et de boissons (par exemple : cafés et restaurants) ; services de nettoyage ; services d'aménagement paysager ; services de location immobilière ; bibliothèques ; musées ; centres sportifs ; maintenance et réparation d'équipements électroniques non liés aux TIC, de véhicules de transport, ainsi que de biens personnels et ménagers ; eau, collecte des déchets et assainissement ; services de remise en état ; services professionnels (par exemple : photographie et traduction) ; édition de livres et périodiques ; activités des agences de voyage ; activités de location et de location opérationnelle ; sécurité ; éducation ; activités de santé humaine et de soins ; services sociaux ; activités créatives et artistiques ; jeux de hasard et paris ; activités sportives.

Module V. Délocalisations d'activités à l'étranger

Période d'observation ; années 2021, 2022 et 2023

On appelle **délocalisation vers l'étranger** (*international sourcing*) tout **transfert, total ou partiel**, d'activités de l'entreprise :

- qui étaient développées au sein de votre entreprise ou déjà réalisées par une autre entreprise implantée en France (sous-traitant par exemple),
- vers d'autres **entreprises situées à l'étranger**.

Il peut s'agir d'activités cœur de métier ou de fonctions support.

La délocalisation doit avoir entraîné la réduction de l'activité en France (ie. une suppression de postes de travail en France).

Tout transfert qui ne s'accompagne pas d'une réduction d'activité n'est pas considéré comme une délocalisation : par exemple, mise en place d'une nouvelle ligne de production à l'étranger sans réduction concomitante en France même si celle-ci aurait pu être installée en France. Ainsi, une nouvelle activité directement créée à l'étranger, sans transfert, n'est pas une délocalisation.

La sous-traitance, si elle n'était pas réalisée auparavant en France, doit être exclue de votre réponse.

Liste des activités

- **Industrie** : Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie (le commerce d'énergie est à comptabiliser dans le domaine du Commerce, marketing, services après-vente).
- **Construction** : Activités de construction et de génie civil.
- **Transport et logistique** : Activités de transport (rail, air, eau, route), d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes.
- **Commerce, marketing et services après-ventes** : Commerce de gros et de détails (y compris d'énergie), études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel.
- **Services informatiques, technologies de l'information** : Services de technologie de l'information (par exemple : conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, traitement de données, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications.
- **Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.)** : Services juridiques, de gestion des ressources humaines (par exemples : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), comptabilité, tenue des comptes, gestion et conseil, audit, services financiers et d'assurance, gestion des achats.
- **Ingénierie et services techniques / conception** : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes (par exemple : support pour l'extraction de matières premières, enregistrement sonore et production vidéo, travaux d'architecture, etc.).
- **Recherche et développement (R&D)** : Recherche interne et développement expérimental (dans le domaine des sciences naturelles, de l'ingénierie, des sciences sociales et humaines).
- **Autres activités** : Hébergement (par exemple, hôtels et campings) ; services de restauration et de boissons (par exemple : cafés et restaurants) ; services de nettoyage ; services d'aménagement paysager ; services de location immobilière ; bibliothèques ; musées ; centres sportifs ; maintenance et réparation d'équipements électroniques non liés aux TIC, de véhicules de transport, ainsi que de biens personnels et ménagers ; eau, collecte des déchets et assainissement ; services de remise en état ; services professionnels (par exemple : photographie et traduction) ; édition de livres et périodiques ; activités des agences de voyage ; activités de location et de location opérationnelle ; sécurité ; éducation ; activités de santé humaine et de soins ; services sociaux ; activités créatives et artistiques ; jeux de hasard et paris ; activités sportives.

Zones géographique

- **UE 14 hors France et hors Royaume-Uni**
Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, et Suède.
- **UE 13 – États membres plus récents**
Croatie, Tchéquie, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.
- **Autres pays européens**
Royaume-Uni, Suisse, Norvège, Russie, Biélorussie, Ukraine, Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Serbie, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Moldavie.
- **Autres pays d'Asie et d'Océanie**
Japon, Corée, Proche-Orient, Moyen-Orient et Extrême-Orient, Océanie (dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande).
- **Maghreb**
Algérie, Maroc et Tunisie.

Postes de travail créés/supprimés

Il y a lieu de faire la distinction entre poste de travail et emploi : un employé peut avoir été muté d'un poste de travail (supprimé) à un autre (existant ou créé) du fait de la réorganisation de l'entreprise sans qu'il y ait eu nécessairement de réduction d'emploi : dans ce cas, il n'y a pas de suppression d'emploi mais bien une suppression de poste de travail.

Le travail intérimaire, les départs en retraite, les départs volontaires ou les transferts d'employés vers de nouvelles fonctions peuvent être concernés par ces suppressions de poste.

La délocalisation doit avoir entraîné la réduction de l'activité en France (ie. une suppression de postes de travail en France).

Postes hautement qualifiés

Il s'agit de postes qui nécessitent un niveau d'étude au moins équivalent à un master 2 (ie. à niveau bac +5).

Module VI. Relocalisations d'activités en France

Période d'observation ; années 2021, 2022 et 2023

On appelle **relocalisation en France** (*international back sourcing*) tout **transfert, total ou partiel**, d'activités qui :

- proviennent **d'entreprises implantées à l'étranger**,
- sont déplacées **en France** dans votre entreprise ou une autre.

Il peut s'agir d'activités cœur de métier ou de fonctions support.

La relocalisation doit avoir entraîné l'augmentation de l'activité en France (et peut avoir entraîné une création de poste en interne si l'activité a été intégrée dans votre entreprise).

Liste des activités

- **Industrie** : Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie (le commerce d'énergie est à comptabiliser dans le domaine du Commerce, marketing, services après-vente).
- **Construction** : Activités de construction et de génie civil.
- **Transport et logistique** : Activités de transport (rail, air, eau, route), d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes.
- **Commerce, marketing et services après-ventes** : Commerce de gros et de détails (y compris d'énergie), études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appel.
- **Services informatiques, technologies de l'information** : Services de technologie de l'information (par exemple : conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, traitement de données, installation et maintenance de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications.
- **Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.)** : Services juridiques, de gestion des ressources humaines (par exemples : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), comptabilité, tenue des comptes, gestion et conseil, audit, services financiers et d'assurance, gestion des achats.
- **Ingénierie et services techniques / conception** : Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes (par exemple : support pour l'extraction de matières premières, enregistrement sonore et production vidéo, travaux d'architecture, etc.).
- **Recherche et développement (R&D)** : Recherche interne et développement expérimental (dans le domaine des sciences naturelles, de l'ingénierie, des sciences sociales et humaines).
- **Autres activités** : Hébergement (par exemple, hôtels et campings) ; services de restauration et de boissons (par exemple : cafés et restaurants) ; services de nettoyage ; services d'aménagement paysager ; services de location immobilière ; bibliothèques ; musées ; centres sportifs ; maintenance et réparation d'équipements électroniques non liés aux TIC, de véhicules de transport, ainsi que de biens personnels et ménagers ; eau, collecte des déchets et assainissement ; services de remise en état ; services professionnels (par exemple : photographie et traduction) ; édition de livres et périodiques ; activités des agences de voyage ; activités de location et de location opérationnelle ; sécurité ; éducation ; activités de santé humaine et de soins ; services sociaux ; activités créatives et artistiques ; jeux de hasard et paris ; activités sportives.

Zones géographique

- **UE 14 hors France et hors Royaume-Uni**
Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, et Suède.
- **UE 13 – États membres plus récents**
Croatie, Tchéquie, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.
- **Autres pays européens**
Royaume-Uni, Suisse, Norvège, Russie, Biélorussie, Ukraine, Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Serbie, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Moldavie.
- **Autres pays d'Asie et d'Océanie**
Japon, Corée, Proche-Orient, Moyen-Orient et Extrême-Orient, Océanie (dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande).
- **Maghreb**
Algérie, Maroc et Tunisie.

Postes de travail créés/supprimés

Il y a lieu de faire la distinction entre poste de travail et emploi.

Le travail intérimaire, les départs en retraite, les départs volontaires ou les transferts d'employés vers de nouvelles fonctions peuvent être concernés par ces créations de poste.

La relocalisation doit avoir entraîné l'augmentation de l'activité en France.

Il y a création de postes au sein de votre entreprise lorsque les activités relocalisées l'ont été en interne (et non dans d'autres entreprises françaises).

Postes hautement qualifiés

Il s'agit de postes qui nécessitent un niveau d'étude au moins équivalent à un master 2 (ie. à niveau bac +5).

Module VII. Impact des évènements mondiaux récents

Période d'observation ; année 2023.

Barrières non-tarifaires

Application de mesures commerciales destinées à limiter les importations et les exportations. Par exemple : quotas, licences, normes, embargos, contraintes administratives, limitation de conversion de devises, etc.

Contraintes relatives aux politiques environnementales

Par exemple : exigences réglementaires ayant un impact sur votre chaîne d'activité, complexification de la conformité réglementaire, investissement dans la durabilité, etc.